

Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV) : LEONARDO da VINCI. APPEL AUX CANDIDATURES 2013.

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Secondaire ordinaire et spécialisé qualifiant

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- 2012-2013
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Leonardo da Vinci – Europe – Mobilité
– Elèves - Professeurs

Destinataires de la circulaire

- Aux pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux directions des écoles établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux coordonnateurs (trices) des CEFA ;

Pour information :

- Aux organisations syndicales ;
- Aux associations de parents.

Signataire

Administration : Fabrice AERTS-BANCKEN
AGERS

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Manuel RIBEIRO BACELAR	02/ 690 84 40	Manuel.ribeiro@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Centre de coordination et de gestion des programmes européens auprès de la Direction générale de l'enseignement obligatoire		

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les informations concernant le lancement par la Commission Européenne de Appel à propositions 2013 — EAC/S07/12 Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV) concernant les projets **LEONARDO da VINCI** ¹

Le Centre de coordination et de gestion des programmes européens de l'enseignement secondaire (CCG) est chargé par décret² du soutien aux établissements scolaires et du suivi dans le cadre de ce programme d'action **LEONARDO DA VINCI**. Sur cette base, il procède aux appels à candidature, aide à la construction des projets et les transmet, après agrément, à l'Agence Francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (AEF- Europe).

Le CCG invite dès lors les établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel, qu'ils soient de d'enseignement plein exercice, en alternance ou spécialisé, à introduire des nouveaux projets dans le cadre de l'appel aux candidatures pour l'année 2013.

Pour rappel, le programme **LEONARDO DA VINCI** soutient, par l'octroi de bourses, la mobilité des élèves en formation professionnelle initiale et les échanges d'expériences entre professionnels de l'enseignement.

L'objectif global du programme LEONARDO DA VINCI consiste à améliorer la qualité de la formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant.

Quelles sont les actions soutenues et les délais de candidature ?

■ MOBILITE

Les projets de "*mobilité*" permettent aux étudiants d'effectuer un stage en entreprise dans un pays de l'Union Européenne ou aux enseignants, accompagnateurs, coordonnateurs, responsables d'établissements et personnel des Centres PMS, d'échanger durant une semaine des expériences et des expertises avec d'autres professionnels. Ces projets réunissent au moins deux acteurs de deux pays différents.

Les projets de mobilité ont une durée de validité de 12 à 24 mois.

Date limite européenne pour la présentation de la candidature : 1er février 2013

Date limite pour présenter au CCG une version provisoire et complète : 18 janvier 2013³

■ PARTENARIAT

Les projets "*partenariat*" concernent l'échange de savoirs et de savoir-faire. Ces projets de coopération européenne réunissent au moins 3 acteurs de 3 pays différents. La coopération doit inclure au minimum un établissement et deux autres partenaires

¹ http://ec.europa.eu/education/lfp/official-documents-on-the-lfp_fr.htm

² Décret de la Communauté française du 1er février 2008 réglant l'organisation et le fonctionnement des instances chargées de la gestion des fonds que l'Union européenne met à disposition de l'enseignement secondaire en alternance, de l'enseignement technique et professionnel de plein exercice, de l'enseignement secondaire spécialisé, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur (Moniteur belge du 3 avril 2008).

³ Le 22 janvier 2013 réunion du CCG pour approbation du dépôt des dossiers de candidature

distincts : un établissement scolaire, une entreprise, un partenaire social ou encore une autre partie prenante de l'enseignement et de la formation professionnelle. Un projet de ce type a une validité de 24 mois.

Date limite européenne pour la présentation de la candidature : 21 février 2013

Date limite pour présenter au CCG une ébauche du projet : 18 janvier 2013⁴

■ TRANSFERT DE L'INNOVATION

Les projets de "*transfert de l'innovation*" réunissent au moins 3 acteurs de trois pays différents. L'objectif de ces projets multilatéraux est d'améliorer la qualité et l'attrait du système d'éducation et de formation professionnelle (EFP) dans les pays participants en transférant des innovations existantes dans des nouveaux environnements juridiques, systémiques, sectoriels, linguistiques, socioculturels et géographiques grâce à une collaboration avec les partenaires transnationaux. Un projet de ce type a une validité de 12 à 24 mois.

Date limite européenne pour la présentation de la candidature : 31 janvier 2013

Date limite pour présenter au CCG une version provisoire complète : 18 janvier 2013⁵

■ VISITE PREPARATOIRE

Dans le cadre des projets susmentionnés, une bourse peut être octroyée en vue de la préparation du projet avant la remise du dossier de candidature. Elle concerne le déplacement de personnes responsables du projet dans le but de finaliser avec le partenaire les modalités pratiques de l'action.

Les candidatures en vue d'une visite préparatoire ne sont pas soumises à un appel spécifique et peuvent être introduites durant toute l'année auprès du CCG.

Vous trouverez sur le site <http://www.aef-europe.be> une série d'informations concernant ces projets.

Journée d'information le 9 novembre 2012

Le vendredi 9 novembre 2012 l'AEF (l'Agence Francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie) organise, conjointement avec le CCG, une journée d'information où toutes les informations pratiques vous seront données concernant les projets et l'élaboration des dossiers de candidature.

⁴ Idem

⁵ Idem

Pour l'élaboration de votre dossier, il est important d'entrer déjà en contact avec l'une des personnes ressources mentionnées ci-après afin de recevoir l'information et l'aide nécessaires pour trouver un partenaire ou commencer la construction de votre projet.

Pour rappel, tout projet doit – obligatoirement - recevoir l'aval du CCG qui l'introduit en ligne et le dépose, après agrément, à l'AEF.

Plus tôt vous envoyez votre dossier complet au CCG, plus vite les personnes ressources vous aideront à faire les changements nécessaires pour un meilleur succès de votre candidature.

Personnes ressources de la Cellule « LEONARDO DA VINCI » du CCG :

Responsable de la Cellule:

Manuel RIBEIRO BACELAR tél. : 02/690.84.40 manuel.ribeiro@cfwb.be

Projets spécifiques pour le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles:

Joseph VITELLARO tél. : 02/690.85.59 giuseppe.vitellaro@cfwb.be

Danielle JUNIUS tél. : 02/690.84.35

Projets spécifiques pour l'enseignement officiel subventionné (CPEONS) :

Joseph VITELLARO tél. : 02/690.85.59 giuseppe.vitellaro@cfwb.be

Marc DESSY tél. : 02/690.84.33

Projets spécifiques pour l'enseignement libre subventionné (SEGEC) :

Virginia DAFOS RODRIGO tél. : 02/690.86.27 virginia.dafos@cfwb.be

Farid GAMMAR tél. : 02/690.84.34

Les projets doivent être introduits à l'adresse suivante :

Centre de coordination et de gestion des programmes européens

Cellule LEONARDO DA VINCI

A l'attention de Madame Francesca DI TRAPANI

Bureau 1F128, rue A. Lavallée 1 à 1080 Bruxelles

Il en sera évidemment accusé réception.

Je vous encourage vivement à participer à ces actions, tant elles représentent une plus-value pour la formation des jeunes, les établissements scolaires et leurs professeurs.

Je vous remercie déjà de l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente circulaire.

Le Directeur général adjoint a.i.
Coordonnateur du CCG

Fabrice AERTS-BANCKEN